

DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE

COMMUNE

ARRONDISSEMENT de SAUMUR

DE

CANTON de SAUMUR

VERRIE

ARRÊTÉ N° 782022
PORTANT NUMÉROTATION DE VOIRIE

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-28,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur n° 435 du 8 décembre 1955 et n° 121 du 21 mars 1958,

Vu la délibération du Conseil municipal N° 202243 du 21 juillet 2022 attribuant la dénomination « Rue des Jardins » de la voirie interne du lotissement des Jardins de l'Hippodrome,

ARRÊTE :**Article premier :**

A compter du 24 novembre 2022, les propriétés référencées ci-dessous font l'objet de la numérotation communale suivante et leurs propriétaires et occupants devront utiliser l'adresse indiquée dans le tableau ci-dessous :

Section	Numéro	Numéro de lot	Dénomination de l'adresse
B	1045	1	1 Rue des Jardins
B	1046	2	2 Rue des Jardins
B	1047	3	3 Rue des Jardins
B	1048	4	4 Rue des Jardins
B	1049	5	5 Rue des Jardins
B	1050 et 1051	6	6 Rue des Jardins
B	1052 et 1053	7	7 Rue des Jardins
B	1054 et 1055	8	8 Rue des Jardins
B	1056 et 1057	9	9 Rue des Jardins
B	1058 et 1059	10	10 Rue des Jardins
B	1060	11	11 Rue des Jardins
B	1061	12	12 Rue des Jardins
B	1062	13	13 Rue des Jardins

Article 2 :

Le numérotage de chaque maison est matérialisé par l'apposition par le propriétaire d'une plaque portant le numéro qui lui a été attribué.

Ces numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue.

Fait à VERRIE
Le 24 novembre 2022

Le Maire
Gilles BARDIN

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID : 049-214903700-20221124-782022A-AR

